

Mai 2009

Québec, le 16 juin 2009

Monsieur Jacques Marchand
Directeur général
Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Techniques de tourisme* (414.A0)

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, au cours de sa réunion du 26 mai 2009, les mesures prises par le Collège LaSalle pour donner suite aux recommandations qu'elle lui avait adressées lors de l'évaluation du programme *Techniques de tourisme*.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait formulé cinq recommandations au Collège. Au regard de la cohésion du programme, le Collège devait s'assurer de l'appropriation de l'approche par compétences par l'ensemble des intervenants du programme et de l'aménagement d'une structure pour soutenir sa mise en œuvre. En ce qui a trait à l'évaluation des apprentissages, il devait s'assurer que chacune des compétences du programme soit évaluée dans son entièreté, et ce, en fonction des standards prévus et que l'épreuve synthèse vérifie l'ensemble des compétences du programme. En ce qui concerne l'information aux étudiants, il devait prendre les moyens appropriés pour que ces derniers disposent des informations nécessaires sur le programme et la voie de spécialisation offerte, et ce, dès la phase promotionnelle. Enfin, le Collège devait mettre à jour son plan d'action en fonction des problèmes énoncés.

La Commission remarque que le Collège a mené certaines actions, notamment en vue de renforcer la cohésion du programme. Il a défini un nouveau profil de sortie du diplômé qui prend en compte la fonction de travail ainsi que la voie de spécialisation offerte. Il a aussi analysé l'ensemble de ses plans de cours afin d'en vérifier la conformité au devis ministériel et en a amorcé la révision en concertation avec les enseignants. Outre ces deux éléments, le Collège n'a pas, à proprement parler, mis en place des moyens qui

permettraient à tous les enseignants du programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique, de se donner une vision commune du programme et de bien saisir la contribution de chacun des cours à l'atteinte de ses objectifs pas plus qu'une appropriation de l'approche par compétences.

La Commission observe que le profil de sortie, intégré au cahier de politiques remis aux nouveaux étudiants, est nettement plus clair quant à l'orientation du programme. Cependant, ce cahier ne précise nullement la voie de spécialisation offerte au Collège, soit Développement et promotion de produits de voyages, ce qui était l'objet principal de récrimination des étudiants.

Par ailleurs, la Commission comprend, selon le plan de travail du Collège, qu'il souhaite réviser l'ensemble de ses épreuves finales et se donner des moyens pour s'assurer qu'elles attestent des compétences selon les standards. Elle note que le plan de suivi du Collège ne fait pas état de travaux relatifs à l'épreuve synthèse de programme.

À la lumière du plan de suivi transmis en décembre 2008, la Commission considère que les efforts faits par le Collège relativement aux problématiques rencontrées lors de l'évaluation de programme sont timides. Elle maintient donc l'ensemble de ses recommandations. Conséquemment, elle demande au Collège de lui fournir un état de situation au 30 septembre 2009 sur l'état d'avancement de son plan de suivi. La Commission rendra visite au Collège en novembre pour apprécier les changements apportés afin de produire un nouveau rapport. Elle fera coïncider cette visite de suivi d'évaluation de programme avec la visite qu'elle effectuera au Collège relativement à l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M^{me} Marie-Christine Tremblay, directrice des études